



**PRÉSENTATION
DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
DE L'ANNÉE 2017**

« SEMER POUR L'AVENIR »

Présenté par madame Lise Martin, mairesse
Lundi 19 décembre 2016

Seul le texte lu fait foi.

Chères citoyennes,
Chers citoyens,
Membres du conseil,

Il me fait plaisir de vous présenter le budget de notre administration municipale pour l'année 2017.

D'entrée de jeu, j'aimerais débiter cette présentation en réitérant que mon implication dans l'administration municipale depuis ces dernières années a toujours été motivée par le souci de prendre les décisions qui visent à assurer le développement de la municipalité et l'amélioration de la qualité de vie des résidents, et ce, au meilleur coût possible.

Au cours de mes mandats à titre de mairesse, j'ai eu le privilège de côtoyer de nombreux conseillers et conseillères de qualité. Nous avons toujours pu travailler ensemble dans le but de faire prospérer cette belle ville qu'est la Ville de Saint-Philippe.

D'année en année, c'est donc avec rigueur que nous préparons le budget annuel. Afin d'établir le budget 2017, nous avons pris en considération les ressources financières disponibles ainsi que nos obligations en tant que municipalité.

Le budget proposé redynamisera Saint-Philippe au point de vue économique avec le souci constant d'améliorer la qualité de nos services et de nos infrastructures.

CONTEXTE BUDGÉTAIRE

Ceci dit, nous adopterons dans les prochaines minutes les différents taux d'imposition foncière et la tarification des différents services pour l'exercice financier 2017 de même que le Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019. Il est à noter que plus de 85% des dépenses sont de nature incompressible, mentionnions : les services publics, les assurances, les différentes quotes-parts, la masse salariale, les frais de financement ainsi que le remboursement de la dette à long terme.

Avant de vous en exposer les faits saillants, il m'apparaît important de vous présenter le contexte dans lequel ce budget a été préparé. Rappelons tout d'abord qu'un budget, c'est beaucoup plus que des revenus, des dépenses. Un budget va plus loin que l'exercice financier en cours, il assure la continuité et prépare l'avenir.

À cet égard, la planification stratégique amorcée au printemps dernier traduit bien notre vision. Le mot d'ordre : **redynamiser Saint-Philippe** est le fruit des réflexions des citoyens, des employés et des élus. La planification stratégique a démontré que la majorité des citoyens étaient satisfaits des services mais ont, par ailleurs, exprimé la nécessité de développer le réseau cyclable, de mettre en valeur la rivière Saint-Jacques et de poursuivre le développement d'infrastructures modernes.

Le budget 2017 est donc empreint de réalisme, il tient compte des besoins d'une municipalité en expansion et des nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées.

En 2017, les dépenses de fonctionnement atteindront 10 594 580 \$. À cela, s'ajoute le budget des immobilisations au montant de 2 307 865 \$ financé par différents fonds, tels que : fonds de roulement, pacte rural, taxe d'accise, redevances des carrières, etc. à ce montant s'ajoute également, l'amortissement des immobilisations au montant de 1 128 920 \$.

Le budget totalise donc, 14 031 365 \$.

Le plan triennal d'immobilisations annonce également des projets d'investissement de l'ordre de :

2017	18 756 065 \$
2018	24 573 875 \$
2019	7 160 000 \$

Parmi ces projets, mentionnons :

- L'aménagement du parc Gérard-Laframboise (skate park);

- La stabilisation des berges (Saint-Marc, Saint-André);
- L'inspection du réseau pluvial;
- Le remplacement de véhicules;
- L'acquisition du terrain du CP dans le but d'aménager une voie de contournement pour les camions.

LES REVENUS

Les sommes provenant de la taxe foncière demeurent la principale source de revenus de la Ville.

Le taux de la taxe foncière générale pour les immeubles résidentiels et agricoles passe de 0,72 \$ à 0,765 \$ par cent dollars d'évaluation.

Pour les propriétaires d'immeubles de six logements et plus, le taux de la taxe foncière générale passe de 0,7924 \$ à 0,8364 \$ du cent dollars d'évaluation.

Pour les propriétaires d'immeubles non résidentiels, le taux passe à 1,3046 \$.

La taxe sur les terrains vagues non desservis passe de 1,44 \$ à 1,53 \$ du cent dollars d'évaluation.

La tarification des autres services se résume ainsi, aucune augmentation pour :

- Eau-tarif résidentiel 190 \$
- Eau-tarif commercial 240 \$
- Eau-piscine 25 \$
- Déchets domestiques 185 \$
- Collectes sélectives 65 \$

Par contre, les services suivants sont diminués :

Une diminution pour le réseau régional d'aqueduc de 9 \$ à 8 \$

Assainissement des eaux passe de 13 \$ à 4,44 \$

Et finalement,

- Entretien réseau égout demeure à 133 \$.

À titre d'exemple, voici ce que représente la hausse de taxes :

Pour une maison unifamiliale moyenne évaluée à 285 000 \$, la hausse de taxes sera de 128 \$, soit 32 \$ par versement.

D'autre part, mentionnons que les résidences affectées par le règlement numéro 223, relatif à la construction du réseau municipal d'aqueduc et d'égout, verront leur compte de taxes diminué compte tenu que ce règlement arrivera à échéance. Cela représente une réduction de plus au moins 300 \$.

J'invite maintenant madame Nicole Thibodeau, directrice des finances à vous présenter les grandes lignes du budget 2016.

Merci madame Thibodeau, pour cette présentation.

Conclusion

En terminant, je tiens à remercier mes collègues du conseil municipal pour la rigueur avec laquelle ils ont travaillé sur l'exercice budgétaire. Il faut du courage pour arrêter de tout reporter à plus tard et pour mettre en marche un plan de rattrapage dans la mise à niveau de nos différents services.

Au nom de tous mes collègues, je tiens à vous remercier de votre attention et à vous offrir nos meilleurs vœux pour la nouvelle année !

Lise Martin, mairesse